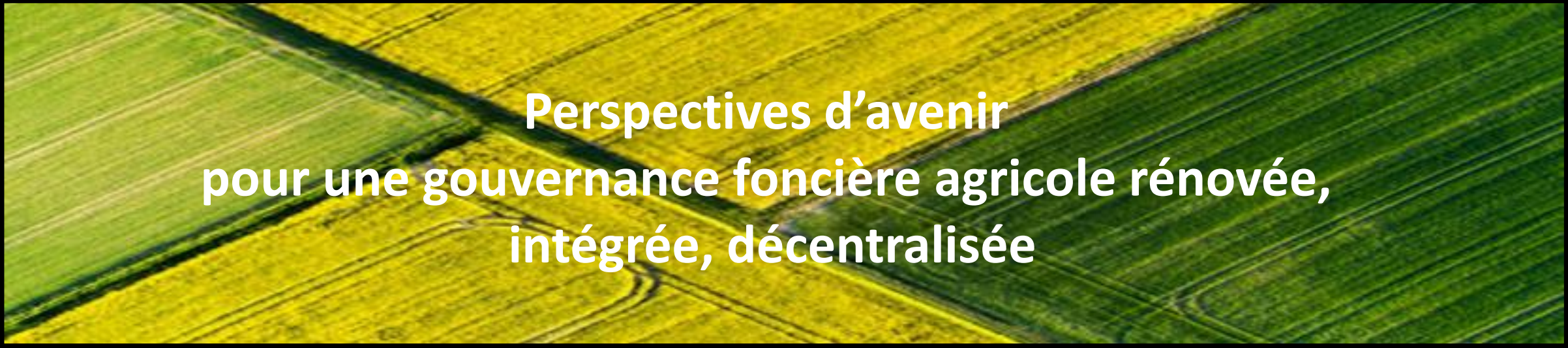




**Perspectives d'avenir
pour une gouvernance foncière agricole renouvelée,
intégrée, décentralisée**

Les propositions

Perspectives d'avenir pour une gouvernance foncière renouvelée

Un préalable indispensable : un nouveau contrat social agricole

Redéfinir la place de l'agriculture dans notre société

Repenser l'association du capital et du travail en agriculture

Assurer le financement des transitions

Propositions de réforme

Une gouvernance foncière unifiée : le périmètre de la gouvernance

Une gouvernance foncière décentralisée, sous le contrôle de l'Etat : l'échelle de la gouvernance

Une gouvernance foncière représentative et participative : les parties prenantes de la gouvernance

Une gouvernance simplifiée : la rationalisation des instruments et des modes d'action de la gouvernance

Un préalable : l'émergence d'une vision commune de l'avenir de l'agriculture

- **Redéfinir la place de l'agriculture dans notre société**
 - Redéfinir l'acte agricole
 - Redéfinir le métier d'agriculteur
- **Repenser l'association du capital et du travail en agriculture**
 - Création du GFA territorial
 - Une réforme du statut du fermage
- **Assurer le financement des transitions**
 - Ouvrir la politique de compensation

Une gouvernance unifiée, locale et globale, réellement représentative et rationalisée

- Une gouvernance foncière unifiée : **le périmètre de la gouvernance**
- Une gouvernance foncière décentralisée sous le contrôle de l'Etat : **l'échelle de la gouvernance**
- Une gouvernance foncière représentative et participative : **les parties prenantes de la gouvernance foncière agricole**
- Une gouvernance simplifiée : **la rationalisation des instruments et des modes d'action de la gouvernance foncière agricole**

Pour une gouvernance unifiée le périmètre de la gouvernance

La mise en place d'un *schéma local de cohérence territoriale*

- Penser l'agriculture en lien avec l'ensemble des politiques foncières (ville, transport, eau, activités industrielles, commerciales, artisanales,...)
- Un document intégrateur pour une planification plus globale, déclinée sous forme d'objectifs
- Déterminer le point d'équilibre de la gouvernance foncière agricole

Pour une gouvernance foncière décentralisée

L'échelle de la gouvernance

Quel serait le bon échelon ?

- **Une démarche ascendante prenant appui sur le niveau intercommunal ?**
- **Sans remettre en cause le rôle stratégique et intégrateur des politiques publiques (SCOT)**
- **Une concertation élargie à tous les acteurs**

L'articulation centralisation/décentralisation

le rôle de l'Etat

- Une démarche ascendante encourageant la démocratie participative à l'échelon local
- Une validation par le Préfet de département ou de région du *Schéma local de cohérence territoriale*

Les parties prenantes de la gouvernance foncière agricole

Une démocratie foncière agricole ouverte à tous, dans un esprit de partage des pouvoirs :

- **Une gouvernance unifiée** (une agence pour le territoire)?

OU

- **Une gouvernance coordonnée des opérateurs imposant une même stratégie d'ensemble** (une feuille de route)?

Une gouvernance simplifiée la rationalisation des instruments et des modes d'action

Une remise à plat des instruments d'intervention ou des modes d'action

Des modalités de régulation (zonages, préemption, autorisation administrative, expropriation, obligations contractuelles, cahier des charges,...) trop nombreuses et peu lisibles

Vers une simplification, gage d'efficacité ?

- **Fusionner les trois instances de régulation (SAFER, Contrôle des structures, loi Sempastous) en confiant au Préfet la décision administrative**
- **Confronter le projet d'installation, ou d'agrandissement d'une exploitation avec le *Schéma local de mise en cohérence***
- **Instruction du dossier par la SAFER, décision d'autorisation par le Préfet**

Propositions de rationalisation des politiques publiques du marché foncier agricole

Opérations	Instruction	Opérateurs (Qui régule ?)	Modes opératoires (Comment ?)	Enjeux	
				Objectifs	Document juridique et politique contraignant
Marché de l'aliénation des terres Marché sociétaire Marché de la location Marché de l'agriculture déléguée	GUICHET UNIQUE = opérateur foncier	Services de l'Etat déconcentrés (éventuellement Préfet du département) SAUF SI...	Autorisation administrative foncière agricole UNIQUE de l'opération avec insertion d'un cahier des charges en lien avec la profession agricole (avis des comités techniques)	- Contrôler la taille des exploitations et la compétence professionnelle des agriculteurs (enjeux traditionnels = le renouvellement des générations en agriculture) - Faciliter la transition agro-écologique des exploitations agricoles (Préservation des sols en quantité et en qualité (enjeux contemporains)	- Un UNIQUE document Le schéma local de cohérence territoriale - élaboré par l'EPCI (privilégier la démarche ascendante) en lien avec la profession agricole (avis des chambres d'agriculture, syndicats agricoles, ...). - Ce schéma intégrateur doit prendre en compte, à son échelle, les autres documents de planification existants (SCOT région, SAGE, SDAGE,...) - Ce schéma doit être validé par les services de l'Etat (éventuellement le préfet de région) conformité notamment avec le SCoT.